Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260326-20260451-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-04-51

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 21 Mars 2026
Date d'affichage : 21 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19
Pouvoir : 0
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-six mars,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (19) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.
Était excusé :0

Secrétaire de séance : Christine FERARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU RPE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Relais Petite Enfance (RPE ARC EN CIEL) mutualisé entre les 10 communes suivantes Balazé, Bréal sous Vitré, Châtillon-en-Vendelais, Erbrée, La Chapelle Erbrée, Mondevert, Montautour, Montreuil des Landes, Princé et Saint M'Hervé.

Une convention définit les missions et modalités de fonctionnement du RPE ARC EN CIEL ainsi que son financement par les 10 communes partenaires pour la période de l'agrément (2023-2027).
Par ailleurs, le coût du service RPE est pris en charge en grande partie par la CAF et le reliquat est réparti annuellement entre les 10 communes.

Les missions du RPE sont conformes à la lettre-circulaire CNAF n°2017-003 ; elles s'articulent autour de trois grandes missions principales.
-une mission d'information en direction des parents et des professionnels
- une mission d'animation
- une mission d'observation
En outre, en application du projet de fonctionnement agréé, les moyens humains correspondent à 1 ETP à savoir une animatrice à temps complet employé par la commune de Châtillon-en-Vendelais.

Un comité de pilotage est mis en place pour objet de suivre les actions réalisées par le RPE ARC EN CIEL. Ce comité de pilotage comprend un représentant titulaire de chacune des dix communes membres. Un suppléant peut également être nommé.

Ce comité de pilotage a pour missions de :

- Dresser le bilan de la dernière période contractuelle,
- Présenter et valider les orientations du nouveau projet de fonctionnement,
- Partager un diagnostic sur une problématique particulière du territoire.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260326-20260451-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Mme Christine FERARD en tant que représentante titulaire et Mme Claudie BENARD en tant que représentante suppléante.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

